

SCP Bruno BERTON Jean-Marc GUILLEMINOT Laura OLTEANU
Huissiers de Justice Associés

Les paiements par carte bancaire sont acceptés

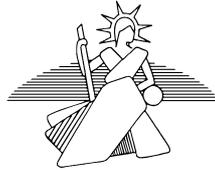
23, Rue du Palais de Justice

B.P. 50215

10006 TROYES

36 rue du Général de Gaulle

10400 NOGENT SUR SEINE



CDC TG AUBE 0000228087V

Tél : 03.25.83.11.15

Fax : 03.25.83.11.16

E.mail : scp.berton.guilleminot@gmail.com

TARIFS

Les activités résultant du monopole sont soumises à un tarif fixé par décret et un arrêté du 26 février 2016 applicable à partir du 1^{er} mai 2016, intégré dans le Code de Commerce.

Dans certains domaines, les rémunérations sont librement convenues avec le client : consultations juridiques, actes sous seing privé, procès-verbaux de constat...

Quelle que soit la nature de la mission confiée à l'huissier de justice, il est en mesure d'établir une estimation gratuite. Il est tenu de remettre aux parties un décompte détaillé. Tout versement en espèces fait aux huissiers de justice donne lieu à la délivrance d'un reçu.

Avant de prêter leur concours, les huissiers de justice peuvent demander à la partie qui les sollicite une provision suffisante pour couvrir les frais. Ils ont le droit de retenir des pièces jusqu'au paiement intégral de leurs frais et émoluments.

Quand la demande en paiement d'une somme d'argent a pour origine un recouvrement amiable, l'huissier de justice ne réclame au débiteur que la somme effectivement due, sauf clauses particulières du contrat. Les honoraires sont à la charge du demandeur.

Si les poursuites ont pour origine une décision de justice les frais d'exécution sont de droit à la charge du débiteur sauf s'il s'avère insolvable auquel cas ils sont supportés par le créancier

Il est porté à l'attention de notre clientèle, le montant des rémunérations à prévoir dans les cas suivants (en euros et hors taxe):

- **CONSTATS (comprenant déplacement, constatations, rédaction, secrétariat)**
 - ✚ Taux horaires (au départ de l'étude : toute heure commencée est due) : 150€ HT soit 180 € TTC (TVA à 20%)
 - ✚ Vacances horaires supplémentaires par heure : 150€ HT soit 180€ TTC (TVA à 20%)
 - ✚ Majoration pour circonstances exceptionnelles ou difficultés : 150€ HT soit 180€ TTC (TVA à 20%)
 - ✚ REPRESENTATION DES PARTIES AUX AUDIENCES (taux horaire) : 50€ HT soit 60€ TTC (TVA à 20%)

SCP Bruno BERTON Jean-Marc GUILLEMINOT Laura OLTEANU
Huissiers de Justice Associés

Les paiements par carte bancaire sont acceptés

23, Rue du Palais de Justice

B.P. 50215

10006 TROYES

36 rue du Général de Gaulle

10400 NOGENT SUR SEINE



CDC TG AUBE 0000228087V

Tél : 03.25.83.11.15

Fax : 03.25.83.11.16

E.mail : scp.berton.guilleminot@gmail.com

 **CONSULTATIONS JURIDIQUES (par demi-heure indivisible) : 80€ HT soit 96 € TTC (TVA à 20%)**

- **COURRIERS DIVERS (nous consulter)**
- **VACATIONS D'URGENCE (voir tarif)**

Il sera facturé en sus :

-  **La TVA sur le Hors Taxe au taux de 20%**
-  **La taxe de Transport 7.67€**
-  **La taxe fiscale est ANNULEE**
-  **Les débours exposés (frais postaux, témoins, serrurier etc....)**

Cette liste ne pouvant avoir un caractère exhaustif, nous sommes à votre disposition pour l'établissement de tout devis.

